

BELGIUM

Mine Clearance

APMBC - 20th MSP - Novembre 2022

La Belgique s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne.

La Belgique est **honorée** d'avoir présidé cette année le Comité sur la mise en œuvre de l'article 5, en collaboration avec la France, l'Irak et le Sri Lanka. Nous souhaitons remercier les autres membres du Comité, l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU), les organisations de la société civile et le CICR pour le travail accompli au cours de l'année écoulée, ainsi que tous les États parties qui ont aidé le Comité de mise en œuvre de l'article 5 en lui fournissant des informations et un soutien pertinents au cours de cette année.

Ces deux dernières années, ma délégation a eu l'occasion de s'engager auprès d'un grand nombre d'États parties qui souffrent encore de la contamination par les mines. Environ **59 pays et territoires sont encore affectés** par des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés qui menacent des vies humaines. Le déminage est **de la plus haute importance dans les situations post-conflit** et, du point de vue de ma délégation, il s'agit non seulement d'une question de paix et de sécurité, mais aussi de **redressement social et économique**, ainsi que de **développement durable**.

Monsieur le Président,

Depuis la 19e MSP, aucun État partie à la Convention touché par les mines n'a pu déclarer l'achèvement de leurs obligations visées à l'article 5 de notre Convention. Cela ne signifie pas pour autant qu'aucun progrès n'a été réalisé en matière de déminage, puisqu'un total collectif de 1,7 milliard de mètres carrés a été déminé depuis la 4e conférence d'examen.

Puisque nous sommes à mi-chemin de la prochaine conférence d'examen, il semble opportun de **souligner les nouveaux défis** auxquels la communauté de l'action contre les mines est confrontée. L'**utilisation accrue de mines antipersonnel de nature improvisée**, principalement par des acteurs non étatiques, constitue désormais le plus grand défi pour la mise en œuvre de l'article 5.

La diversité et la sophistication accrue de ces engins rendent la **détection et le déminage plus complexes et plus longs**. Nous devons poursuivre nos efforts pour trouver des solutions efficaces, sûres et rentables afin de contrer les risques qu'ils posent. Le partage de l'information joue un rôle important à cet égard, en particulier par les opérateurs sur le terrain, qu'il s'agisse d'ONG, d'autorités publiques, d'acteurs privés ou de missions de maintien de la paix.

À cet égard, le **développement de capacités nationales durables** restera essentiel pour faire face à ce défi, notamment en permettant aux autorités nationales de collecter, ventiler et enregistrer correctement les données de contamination au titre de notre Convention. Ceci est

particulièrement important au Sahel, où l'utilisation de munitions improvisées se répand progressivement.

Monsieur le Président,

Les Etats parties ont identifié une procédure à suivre claire lorsqu'un Etat partie découvre un **nouveau type de contamination de son territoire après avoir déclaré l'achèvement** de ses obligations au titre de l'Article 5. A cet effet, la Belgique tient à **saluer les efforts déployés par la Mauritanie et le Nigéria l'année dernière et la Guinée-Bissau** cette année. Ces Etats ont tous demandé une extension de délai au Comité de l'article 5 concernant une contamination par des mines inconnues découverte après leur déclaration d'achèvement. Nous **appelons tous les Etats parties confrontés à la même situation** à suivre cette pratique et leur exemple.

La Belgique souhaite par ailleurs remercier l'Afghanistan, l'Argentine, l'Equateur, la Serbie, le Soudan, la Thaïlande et le Yémen pour la soumission de leur demande d'extension au titre de l'article 5 et pour leur engagement avec le Comité tout au long du processus.

Nous restons cependant **profondément préoccupés par la situation de non-conformité de l'Erythrée** et prendrons la parole plus en détails à ce sujet plus tard.

Monsieur le Président,

La plupart des États parties avec lesquels nous nous sommes engagés au cours de notre mandat, sont confrontés à des **difficultés techniques, ainsi qu'à un manque de ressources**. La pandémie de Covid-19 a augmenté la pénurie de ressources tant pour les États touchés que pour les États donateurs. La guerre d'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine ne fait que l'aggraver, tout en créant de **nouvelles menaces et de nouveaux défis pour l'Ukraine**, l'un de nos États parties, qui doit faire face à une nouvelle contamination par des mines terrestres antipersonnel, des armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre.

Malgré cette situation critique, nous devons rester **concentrés sur notre objectif commun d'avoir un monde sans mines**. Pour ce faire, tous les Etats parties doivent **maintenir un haut niveau d'implication**. A cet égard, la Belgique est heureuse de mentionner qu'elle **contribuera** à nouveau aux efforts de déminage de UNMAS **en Irak et en Syrie** à hauteur de deux millions d'euros, de même qu'aux efforts de déminage en Angola, au Cambodge et au Mozambique.

Enfin, comme nous l'avons déjà souligné dans nos conclusions en tant que président du Comité de l'article 5, la Belgique a rassemblé ses réflexions sur la mise en œuvre de l'article 5 dans un **document de travail**, qui a été distribué avant le début de notre Assemblée. Ce document, qui a pour but de lancer nos conversations et réflexions, rappelle certains de nos engagements communs ainsi que certaines pistes exploratoires que nous pourrions emprunter afin d'améliorer la mise en œuvre de l'article 5. Ma délégation remercie les délégations lui ayant déjà fourni un certain nombre de commentaires à ce sujet, et est prête à approfondir ces pistes en vue de la prochaine Conférence d'examen.

Je vous remercie, Monsieur le Président.